La carte abonnement travail permet de bénéficier <u>exclusivement d'un aller/retour par jour travaillé</u> dans le mois. Pour un trajet occasionnel vous devez présenter un ticket CORUS.			
Rappel de la loi : Un employeur a l'obligation de prendre en charge 50 % du prix des titres d'abonnements souscrits par ses salariés pour leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail accomplis au moyen de services de transports publics. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre employeur pour apprécier les modalités de remboursement.			
Abonnement pour le mois de :		-	
Numéro CORUS :		_	
Madame		Monsieur	
Nom :	Prénom	:	
Adresse :			
Vous êtes un actif occupé : (Conditions non cumulatives)		Âgé entre 16 et 25 ans	
		Revenu inférieur ou égal au SMIC	
		Contrat aidé	
		Formation ou Stage	
		En non capacité de conduire un véhicule	
Vous voulez effectuer l'itinéraire : Point 1		Point 2	
(Vous pouvez effectuer un itinéraire doublé, se référer à l'article 7 chapitre 1 du règlement)			
Le Formulaire doit être accompagné des pièces justificatives suivantes :			
 copie du contrat de travail, de formation, d'apprentissage, de professionnalisation ou de convention de stage. copie du dernier bulletin de salaire. copie de justificatifs confirmant la non capacité de conduite 			
Ainsi qu'un chèque de 30 euros à l'ordre du trésor public. Une facture sera jointe à la carte d'abonnement pour bénéficier de la prise en charge financière à hauteur de 50% de votre employeur.			
Formulaire à renvoyer sous enveloppe affranchie			
à la Communauté de l'Ouest Rhodanien au 3 rue de la Venne 69170 Tarare.			
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations		Date :///	
		Signature du demandeur :	
Partie réservée à la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien			
Motif (si défavorable) : Avis			
favorable			